



## Non respect de l'obligation du bailleur

Par **sara**, le **30/10/2010** à **10:19**

Bonjour, ma propriétaire veut reprendre son logement meublée à l'année que j'habite. Mon bail de location se termine le 31/10/2010 et aujourd'hui elle m'a envoyé une lettre recommandée pour me laisser 1mois de préavis avant de quitter les lieux. cependant, elle ne m'a pas avvertie 3mois avant la fin du bail pour me dire qu'elle ne renouvelée pas le bail. Que se passe-t-il quand on dépasse ces 3mois de préavis? Est-ce-que le contrats se renouvelle automatiquement?

Par **guillaume95**, le **30/10/2010** à **10:20**

Bonjour, ma propriétaire veut reprendre son logement meublée à l'année que j'habite. Mon bail de location se termine le 31/10/2010 et aujourd'hui elle m'a envoyé une lettre recommandée pour me laisser 1mois de préavis avant de quitter les lieux. cependant, elle ne m'a pas avvertie 3mois avant la fin du bail pour me dire qu'elle ne renouvelée pas le bail. Que se passe-t-il quand on dépasse ces 3mois de préavis? Est-ce-que le contrats se renouvelle automatiquement?  
<http://www.coco.fr>

Par **mimi493**, le **30/10/2010** à **14:21**

oui, si le congé donné par le bailleur dans le cadre d'un meublé est hors délai, le bail est renouvelé pour une autre année. Le congé reçu est valide, mais il ne prendra effet qu'au prochaine renouvellement, pas à celui qui va arriver dans moins de 3 mois